



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture
et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 02, F +41 26 305 12 14
www.fr.ch/DICS

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 1^{er} mai 2020

Communiqué de presse

—

Retour à l'école des élèves du primaire le 11 mai par demi-classe et reprise des cours en présentiel au CO le 2 juin

La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) prépare le retour des élèves en classe en collaboration avec l'Organe cantonal de conduite (OCC). La reprise sera échelonnée et graduelle, notamment pour les élèves du primaire qui seront scolarisés du 11 au 20 mai en groupes restreints. Les élèves du CO retrouveront leurs enseignant-e-s le 2 juin, le temps que l'offre des transports publics revienne à la normale. Différents plans de protection cantonaux sont en cours d'élaboration afin de satisfaire aux exigences fédérales en matière sanitaire. L'enseignement à distance se poursuivra pour les élèves vulnérables. Les enseignant-e-s à risque seront dispensés de l'enseignement en présentiel et remplacés en classe. Les parents recevront les informations utiles individuellement et par écrit par la direction de leur école dans le courant de la semaine prochaine.

Le Conseil fédéral a décidé d'autoriser le retour à l'enseignement présentiel à l'école obligatoire à partir du 11 mai. Son autorisation est accompagnée d'un plan de protection qui décrit les principes à respecter lors du retour en classe des élèves. Le but de ce plan est d'éviter des contagions malgré la présence de beaucoup de personnes, qu'il s'agisse d'élèves, d'enseignant-e-s ou du personnel administratif. S'il n'y a pas de règles relatives à la distance à respecter entre les élèves, le respect de la distance sociale entre enseignant-e-s et entre enseignant-e-s et élèves reste valable. C'est sur la base des principes du plan de protection fédéral que la DICS en collaboration avec l'OCC prépare le retour en classe des élèves.

École primaire

Le retour à l'école obligatoire pour les élèves du cycles 1 et 2 se fera dès le lundi 11 mai, par demi-classe, et ce durant deux semaines. Cette alternance permettra aux enseignant-e-s et aux élèves de retrouver en plus petits groupes afin de recréer les liens et se réapproprier non seulement les lieux mais aussi les mesures d'hygiène qui restent en vigueur. Ainsi, durant la première semaine, les élèves du groupe A viendront à l'école le lundi et le jeudi alors que les élèves du groupe B viendront le mardi et le vendredi. Durant la 2^e semaine d'alternance, semaine qui ne compte que 3 jours en raison du week-end de l'Ascension, le groupe A viendra le lundi et le groupe B le mardi. Les parents seront informés individuellement et par écrit par la direction de leur école dans le

courant de la semaine prochaine. A partir de lundi 25 mai tous les élèves du primaire suivront l'enseignement présentiel en classe complète.

Cycle d'orientation

L'ensemble des élèves des cycles d'orientation retrouveront leur classe le 2 juin prochain. Cependant, la reprise des cours se fera progressivement, en groupes restreints ou en classes si les effectifs le permettent à partir des 28 et 29 mai, selon une organisation qui sera définie par chaque CO. Il s'agit de recréer un premier contact avec les enseignant-e-s et les camarades de classe et de veiller à ce que les mesures d'hygiène préconisées soient bien comprises et puissent être appliquées dès la rentrée. Les parents seront informés individuellement et par écrit par la direction du CO prochainement. L'enseignement à distance se poursuit pour les élèves du CO au plus tard jusqu'au 29 mai.

Classes relais

Dans la mesure où les élèves des classes relais sont regroupés dans de petits effectifs, ils reprendront le chemin de l'école dès le 11 mai.

Classes de soutien

Dans la mesure où les élèves des classes de soutien sont regroupés dans de petits effectifs, une reprise de l'école est possible dès le 11 mai, selon l'organisation de chaque CO.

Ecoles spécialisées

L'enseignement en présentiel pour tous les élèves scolarisés dans les institutions de pédagogie spécialisée (4 à 18 ans) se fera à nouveau dès le 11 mai. Il sera en principe fait par demi-classe pendant deux semaines, avec une alternance soit par journée complète, soit par demi-journée afin de permettre à chaque institution d'organiser au mieux la reprise en tenant compte des mesures d'hygiène, des repas et des transports. Des particularités propres à l'une ou l'autre institution seront communiquées directement aux parents. En principe, à partir de lundi 25 mai tous les élèves suivront l'enseignement présentiel en classe complète.

Elèves et enseignant-e-s à risque

Concernant les enfants à risque et les enfants vivant dans un ménage avec une personne à risque, un formulaire sera mis à disposition des parents pour informer l'école. Une déclaration médicale sera exigée. L'enseignement à distance se poursuit pour les élèves à risque. Les enseignant-e-s vulnérables seront dispensés de l'enseignement en présentiel et remplacés en classe. D'autres tâches pouvant être effectuées à distance leur seront confiées. Un certificat médical attestant de la vulnérabilité devra être produit.

Les plans de protection

Cette reprise de l'enseignement présentiel différée selon les cycles permettra à la DICS, à l'Organe cantonal de conduite, au service du médecin cantonal et aux autorités compétentes de finaliser les différents plans de protection nécessaires et à remettre en route toute une série de prestations

indispensables au bon fonctionnement des écoles, en particulier le nettoyage des classes et des pupitres ou encore l'offre des transports scolaire. Il s'agit notamment des plans suivants:

- > un plan de protection générale pour l'école obligatoire et un autre pour les écoles spécialisées ;
- > un plan de protection pour les transports scolaires que les élèves du CO sont très nombreux à emprunter ;
- > un plan de protection pour les cantines scolaires qui existent dans les CO et que les élèves fréquentent régulièrement.

Stratégie sanitaire et matériel dans les classes

Les bonnes pratiques d'hygiène à adopter à l'école par les élèves seront disponibles pour les directions des écoles et le corps enseignant la semaine prochaine dans le plan de protection générale pour l'école obligatoire. Outre du savon liquide, du gel hydro alcoolique ou encore du matériel pour désinfecter les surfaces sera à disposition dans chaque classe.

Structures d'accueil

Les structures d'accueil extrafamiliales ouvriront à nouveau sans restrictions en appliquant les précautions sanitaires préconisées par l'OFSP, les organisations faitières et les autorités cantonales en même temps que les écoles. Elles sont donc à nouveau à disposition de tous les parents.

Contact

—

Jean-Pierre Siggen, Conseiller d'Etat, Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, T +41 26 305 12 29 (15.00 – 16.00)

Patrice Borcard, Membre de l'Organe cantonal de conduite (OCC), Président de la Conférence des préfets, M +41 79 445 41 55

Barbara Gruetzmacher, médecin cantonale, T +41 26 305 79 80

Andreas Maag, Chef du service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, T +41 26 305 12 30

Marianne Küng, Cheffe de service adjointe, service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, T +41 26 305 12 39

Hugo Stern, Chef du service de l'enseignement obligatoire de langue française, T +41 26 305 12 25

Répondra aux questions :

François Piccand, Chef du service de l'enseignement secondaire du deuxième degré, T +41 26 305 12 40